



PIECE 8.5 :

AVIS DEMANTELEMENT MAIRIE

- AVRIL 2017 -

**Demande d'autorisation Unique pour
une installation de production d'électricité éolienne**

EDPR France Holding

Anne-Sophie Hubert
EDPR France Holding
Environnement France
Avenue des Terroirs de France
75012 PARIS
Tél : 01.44.67.81.49

AVIS DU MAIRE DE MONTJEAN
Article R.512_6_1 Code de l'Environnement

Le soussigné :

Mme Le Mercier,
Représentant de la commune de Montjean, en ma qualité de Maire de ladite commune,
Agissant dans le cadre de l'article R.512-6-1 du Code de l'environnement.

Déclare :

- Avoir connaissance du projet de parc éolien développé par la société EDPR France Holding sur des parcelles et chemins situées sur le territoire de la commune de Montjean et dont la liste figure en annexe. (Annexe 1)
- Avoir pris connaissance des mesures de démantèlement et de remise en état du site qui seront mises en œuvre par la société EDPR France Holding lors de l'arrêté définitif des installations, dans le respect de la réglementation alors applicable, qui à ce jour prévoit :

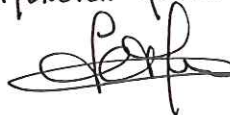
(Décret n°2011-985 du 23 août 2011 et arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent)

1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le « système de raccordement au réseau ».
 2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation :
 - sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
 - sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
 - sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.
 3. La remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristique comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.
 4. Les déchets de démolition et de démantèlement seront valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.
 5. Le montant des garanties financières exigées au profit du Préfet ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant seront fixés par l'arrêté d'autorisation du parc éolien de la commune de Montjean (sur la base de 50 000€ par éolienne cf : annexe 1 du décret mentionné ci-dessus).
- Le tout afin de remettre le site en l'état de servir à l'usage auquel il est actuellement destiné, tel qu'il est indiqué dans la colonne nature du tableau cadastral ci-annexé.
 - Emettre un AVIS FAVORABLE sur l'ensemble de ces mesures, et sur l'état futur du site,
 - Etre informé du fait que cette déclaration sera jointe à la demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article R.512-6,7° du Code de l'environnement.

Fait à MONTJEAN, le 17 Juin 2016

Le Maire

LE MERCIER Pascolette



ANNEXE 1 : LISTE DES PARCELLES ET DES CHEMINS CONCERNES PAR LE PROJET DE PARC EOLIEN

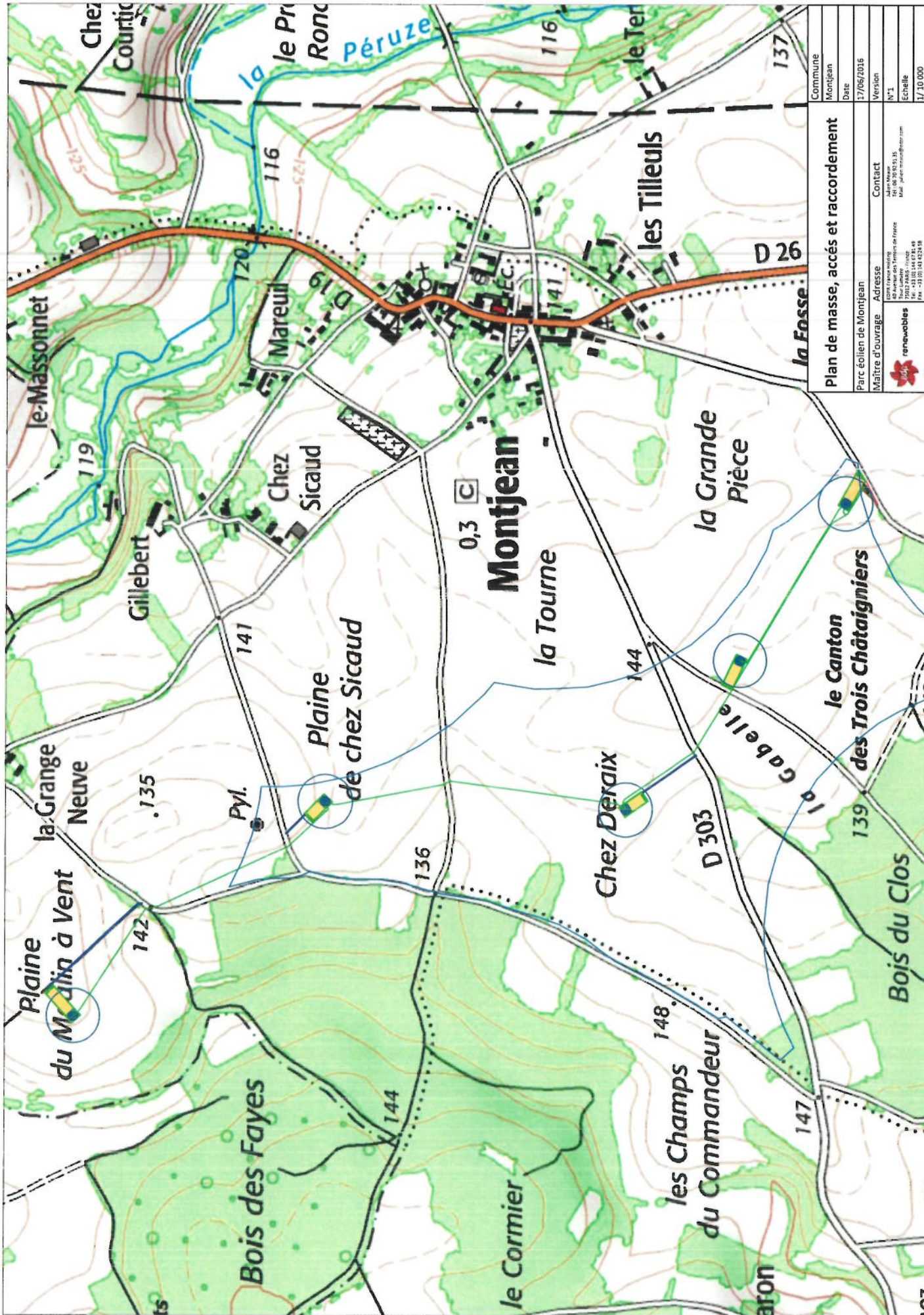
Commune	Nom chemin	Référence Chemin
Montjean	chemin rural	
Montjean	chemin rural d'Eparon à la Grange Neuve	
Montjean	dit de la Jarroussière	C404
Montjean	chemin rural dit des Fayes	C503
Montjean	chemin rural dit de Massonnet	C114
Montjean	voie communale de Montjean à la Magdeleine	C4
Montjean	voie communale	C504
Montjean	chemin rural dit de chez Viaud	C403

Commune	Lieu-dit	Section	N°	Nature
Montjean		ZA	38	Culture
Montjean		ZA	59	Culture
Montjean		ZA	60	Culture
Montjean		ZB	3	Culture



renewables

Montjean		ZB	7	Culture
Montjean		ZB	57	Culture
Montjean		ZB	56	Culture
Montjean		ZB	58	Culture
Montjean		ZB	59	Culture
Montjean		ZB	60	Culture
Montjean		ZI	7	Culture
Montjean		ZI	4	Culture
Montjean		ZC	105	Culture
Montjean		ZI	18	Culture



Plan de masse, accès et raccordement	
Commune	Montjean
Date	17/05/2016
Version	N°1
Echelle	1/10 000
Parc éolien de Montjean Maître d'ouvrage Adresse Contact EDF Energie Montjean 10 rue des Trévoires de France 72022 MARSAC - FRANCE Tel. : 02 53 93 53 33 Mail : parcs@edfmontjean.com	